

# vert bleu

Juin 2011

Le journal d'information du SIVOM de la région Mulhousienne

Dossier

## Pourquoi épurer les eaux usées ?

page 8

Bouteilles et bocaux en verre

# Triez ! C'est recyclé



Le tri et le recyclage de vos pots, bocaux et bouteilles en verre permettent de donner une seconde vie aux emballages. Continuons ensemble à préserver notre environnement.



Bouteilles et flacons en plastique

# Triez ! C'est recyclé



Le tri et le recyclage de vos bouteilles et flacons en plastique permettent de donner une seconde vie aux emballages. Continuons ensemble à préserver notre environnement.





**Daniel Eckenspieller**  
Président du SIVOM  
de la région Mulhousienne

Plusieurs études ont montré ces dernières années que la pollution de l'eau vient, avec la pollution de l'air, en tête des préoccupations environnementales des Français. La majorité des usagers estime désormais que les ressources en eau se sont dégradées depuis dix ans et bon nombre considère l'eau comme une «ressource limitée». C'est pourquoi le service de l'assainissement des eaux usées est devenu une question cruciale liée aux enjeux environnementaux actuels : changement climatique, protection des milieux naturels, liens entre pollution et santé... Elle mérite de devenir une priorité au moins égale à celle de l'eau potable. D'autant plus qu'en 2015, l'ensemble des milieux aquatiques devra avoir atteint un bon état écologique. Les collectivités locales, responsables de l'assainissement des eaux usées sont particulièrement concernées par la conquête de ces milieux et la préservation de la biodiversité. Notre collectivité a la responsabilité de s'engager et de faire respecter les normes et les objectifs fixés par les instances européennes : le dispositif en place répond parfaitement à ces objectifs, mais il a un coût. Car il s'agit de moderniser les installations nécessaires à l'épuration des eaux usées, entretenir, renouveler et étendre les réseaux... Un sujet que je vous invite à découvrir, parmi d'autres, dans ce nouveau numéro de Vert et Bleu. ■

Bonne lecture !

**Le journal d'information du SIVOM  
de la région Mulhousienne**

**Directeur de la publication :**  
Régis OCHSENBEIN  
**Conception-rédaction**  
Skerzo Marketing et Communication  
**Photos :** Studio Chlorophylle - Serge Nied/ Thinkstock  
**Impression :** Techprint  
**Dépot légal :** 1034

25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 43 21 30  
www.sivom-mulhouse.fr • contact@sivom-mulhouse.fr



# Sommaire



**Déchets**

- Tri du verre : peut mieux faire !** ..... p4-5
- La géolocalisation des PoinTRI** ..... p6
- Je construis la déchetterie du futur** ..... p6
- Déchets d'amiante : une opération pilote** ..... p7



**Dossier**

- Pourquoi épurer les eaux usées ?** ..... p8-9
- Les stations d'épuration du SIVOM** ..... p10-11



**Assainissement**

- Au fil de l'eau**..... p12
- Interview : Nadia Valentin**..... p12
- Assainissement non collectif en cas de vente d'une habitation** ..... p13
- Harmonisation des tarifs et généralisation de la part fixe** ..... p14



**Finances**

- Le budget 2011 du SIVOM** ..... p15



**Grand jeu**

**40 places de cinéma à gagner!** p16

Collecte sélective

# Tri du verre : peut mieux faire !



**Le SIVOM a fait le point concernant le tri du verre sur le périmètre de la région Mulhousienne. Le constat est sans appel : les résultats sont en baisse. Un appel est donc lancé pour améliorer la quantité et la qualité du verre collecté...**

L'apport volontaire par le consommateur de ses emballages de verre usagés à un conteneur, le fameux Geste Verre, a été un acte pionnier de la politique du recyclage en France. En effet, c'est en 1976 que Jean Tournier la Ravoire, verrier champenois, envisagea de récupérer le verre usagé pour le réutiliser en tant que matière première secondaire. Les verriers français se rendirent rapidement compte de l'enjeu de ce principe et co-signèrent en 1979, le premier contrat de recyclage du verre avec des objectifs chiffrés. En 1984, ces objectifs furent atteints ; une bouteille sur quatre étant effectivement recyclée. Aujourd'hui, le verre usagé broyé,

appelé calcin, est devenu la principale matière première des verriers : ils utilisent dans leurs fours, jusqu'à 80 % de calcin pour la fabrication des nouveaux emballages en verre et une bouteille sur deux provient du recyclage. Cependant, outre la quantité du verre collecté c'est également la qualité du verre collecté qui s'est dégradée. Lorsque les citoyens trient chez eux, la tentation est grande de mettre tout le verre ou ce qui est identifié comme tel dans le conteneur à verre : le plateau cassé du micro-ondes, par exemple, qui est en... vitro-céramique, et qui ne fondra pas à la même température que le verre d'emballage, produisant les fameux infusibles dans les fours ;

## Les "indésirables" pour le recyclage

Le verre culinaire et la vaisselle en verre ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers.

Quant à la porcelaine, la faïence et la céramique, ce sont des matières infusibles

qui rendent le calcin inutilisable. Elles forment des inclusions qui viennent fragiliser la bouteille.

Seuls les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans les conteneurs de collecte sélective prévus à cet effet.

ou le verre à boire ébréché qui, en se cassant lors de la collecte, va produire de la poussière de verre, et pas du calcin. C'est encore le cas pour la vaisselle (plats et assiettes cassés en verre trempé ou en céramique/faïence).

Rappelons que les enjeux écologiques du recyclage du verre sont grands. Le verre est le seul matériau d'emballage recyclable à 100 % et à l'infini. L'utilisation du calcin dans le processus de fabrication du verre a pour avantage écologique majeur d'économiser de l'énergie, puisque le verre collecté fond à température moins élevée que les matières premières naturelles, donc plus facilement et plus vite. Il permet à ce titre de limiter le rejet de CO<sub>2</sub>

### L'utilisation du calcin dans le processus de fabrication du verre a pour avantage écologique majeur d'économiser de l'énergie.

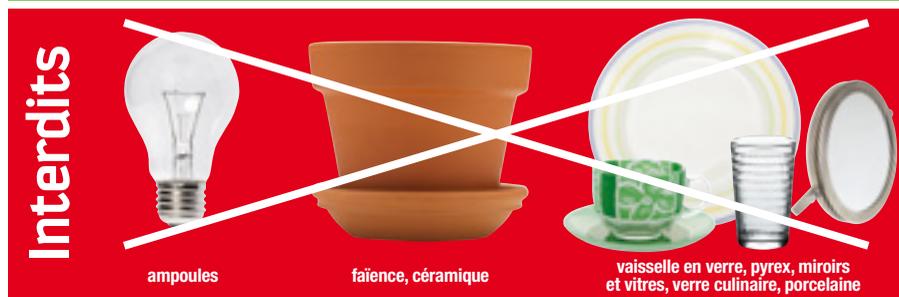
dans l'atmosphère. En effet, chaque tonne de calcin enfournée permet de réduire d'environ 500 kg les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport aux matières premières. Il a en outre pour avantage de réduire le prélèvement sur les ressources naturelles, puisque le calcin se substitue aux matières premières (sable de silice, calcaire et carbonate de soude) qui entrent dans la composition du verre.

Enfin, il permet de diminuer le volume des déchets et de valoriser au maximum les déchets ménagers en évitant l'incinération. À l'heure actuelle son recyclage évite le rejet de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an.

D'autre part, s'agissant d'un matériau particulièrement pondéreux, une augmentation de son taux de captage constitue un levier pertinent pour répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement qui fixe dès 2012 le taux de recyclage des emballages ménagers à 75 % du gisement mis sur le marché. Alors nous comptons sur tous les habitants de la Région mulhousienne pour améliorer le tri du verre tant sur la quantité que sur la qualité. ■

### Collecte du verre

(sur le périmètre du SIVOM de la région Mulhousienne en kg/habitant)



Amenez en déchetteries : verre médical, miroirs et vitres, lampes fluocompactes dites "basse consommation" et néons. Vous pouvez également ramener ces dernières au commerçant qui vous les a vendues.

## Questions/ réponses

### Pourquoi ne pas mettre les "verres à boire" dans le conteneur ni la "vaisselle transparente" ?

Les "verres à boire" (cristal ou non) contiennent du plomb qui se dépose au fond des fours et attaque les briques réfractaires. La "vaisselle en verre" est en fait une céramique transparente qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. C'est ce qu'on appelle un infusible. Si on ne parvient pas à l'enlever avant enfournage, on retrouve ces morceaux dans les objets finis.

### Pourquoi le verre est-il collecté dans des conteneurs disposés sur la voie publique, et non à domicile ?

Le verre se casse facilement et il doit être collecté séparément des autres matériaux. Une collecte à domicile coûte cher à votre collectivité (et donc au contribuable). S'agissant d'un matériau lourd, sa collecte en conteneurs (apport volontaire) est la plus économique.

### Que devient le verre qui n'est pas mis dans les conteneurs et donc non recyclé ?

Il va dans la poubelle des ordures résiduelles et rejoint l'usine d'incinération à Sausheim.

### Faut-il ôter les capsules métalliques des bocaux et les bouchons des bouteilles ?

Oui, il est préférable de les enlever avant de déposer le verre d'emballage dans le conteneur.

Pratique

# La géolocalisation des PointTRI

Trouvez facilement le PointTRI le plus proche de chez vous !

**P**as moins de 400 PointTRI sont répartis sur la région Mulhousienne. Pour trouver facilement celui qui est le plus proche de chez vous, le SIVOM a mis en place un moteur de recherche spécifique sur son site internet...

Les PointTRI sont des emplacements dédiés à la collecte sélective des déchets par apport volontaire. Ils regroupent deux ou trois conteneurs de proximité (verre, papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique) et sont situés à différents points sur le périmètre du SIVOM de la région Mulhousienne.

- la carte correspondante va s'afficher,
- à vous ensuite de zoomer ou dézoomer
- et de cliquer sur les emplacements de votre choix pour avoir tous les renseignements nécessaires. Particulièrement pratique, cet outil va vous faciliter le tri !...



Les 400 PointTRI mis en place par le SIVOM sont localisés sur une carte en fonction de leurs coordonnées GPS, c'est le principe de la géolocalisation.

**Pour utiliser cet outil rien de plus facile :**

- il vous suffit de rentrer le nom de votre commune,



Les PointTRI regroupent 1, 2 ou 3 conteneurs

Pour trouver facilement le PointTRI le plus proche de chez vous, le SIVOM a mis en place un outil de géolocalisation sur la page d'accueil de son site internet : [www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr).

## Anim' Ecole

# Je construis la déchetterie du futur

**A**fin de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de l'environnement, le SIVOM a proposé aux classes intéressées de construire la "déchetterie du futur"...



Le thème du concours était annoncé dans le numéro de Vert et Bleu Junior consacré aux déchetteries. Deux classes particulièrement motivées ont répondu présents.

Originalité, créativité, esthétique et diversité des déchets recyclables utilisés ont été autant de critères respectés par les deux classes.

En récompense de leur travaux, les architectes en herbe vont tous passer une journée au zoo de Mulhouse et recevront chacun un cadeau Vert et Bleu Junior.



La déchetterie du futur vue par les élèves de CE2/CM1 de l'école Fehlacker de Pfstatt...



....et celle réalisée par les élèves de CE2 de l'école Sirène de l'III de Didenheim.

## Collecte spécifique

# Déchets d'amiante : une opération pilote

**À** l'initiative du SIVOM une opération pilote de récupération des stocks de déchets d'amiante des particuliers a été proposée aux habitants de Baldersheim, Battenheim et Sausheim. Une première qui pourrait être reconduite ailleurs...

C'est à la demande de Mr Bernard Notter Vice-Président du SIVOM chargé de la conduite et coordination de la politique de traitement des déchets, que le SIVOM de la Région mulhousienne a décidé d'organiser une opération pilote pour le déstockage des déchets en fibrociment amianté auprès des particuliers.

### La collecte a été organisée le 2 avril dernier au centre de tri d'Illzach-Modenheim.

Informés et sensibilisés à cette démarche, les habitants de Baldersheim, Battenheim et Sausheim ont dû dans un premier temps s'inscrire auprès du SIVOM afin de juger l'importance du stock et estimer la logistique à mettre en place.

Seuls les produits non friables ont été acceptés dans cette opération de déstockage, à savoir : plaques ondulées et planes (faux plafonds, sols), tubes ronds et carrés (conduites et canalisations ainsi que les ardoises. Par conséquent, la récupération de tout autre type de déchets de flochage et de calorifugeage par exemple, était exclue.

Dans un second temps, les personnes clairement identifiées ont toutes reçu une invitation pour se rendre un jour précis au centre technique municipal de Sausheim.

Sur place, étant donné la dangerosité des déchets d'amiante en termes d'inhalation, toutes les personnes ont reçu un équipement de protection individuelle (EPI) composé d'un masque à poussière, d'une paire de gants, d'une combinaison ainsi qu'un sac spécifique pour emballer le tout après usage pour élimination. De la bâche spéciale leur a également été fournie pour emballer les déchets ainsi qu'un ruban adhésif estampillé "amiante".

La collecte a été organisée le 2 avril dernier au centre de tri d'Illzach-Modenheim, exploité par la société Novergie. Une zone de dépôt spéci-



Être au contact de l'amiante nécessite des précautions particulières comme le port d'un équipement de protection individuelle (EPI)

fique a été créée ce matin-là pour la société Ferrari de Wittelsheim qui a été missionnée pour la collecte.

Au final, 29 personnes auront participé à cette opération qui aura permis de récupérer un total de 9,9 tonnes de matériaux dirigés ensuite vers le centre d'enfouissement de Vairre et Montoille (Haute-Saône).

L'opération aura coûté 2 325,56 € HT au SIVOM, soit un coût à la tonne de 234,90 € HT. Sont à déduire, une subvention de l'Agence Départementale de la Maîtrise des déchets (Conseil Général du Haut-Rhin) ainsi que la participation de 50 € la tonne demandée aux participants à l'opération. Une participation qui

reste très intéressante par rapport à une intervention privée individuelle, de surcroît souvent difficile à obtenir.

Au final, le coût net pour la collectivité s'est élevé à 1 296,72 € HT, soit 130,98 € HT la tonne. Un budget malgré tout raisonnable compte tenu de l'organisation de cette collecte très "sensible" qui s'est déroulée sans problèmes. Une opération également très appréciée qui pourrait être reconduite par le SIVOM sachant qu'elle ne peut se faire que ponctuellement et secteur par secteur... ■

Papiers et cartons

# Triez ! C'est recyclé

Le tri et le recyclage de vos journaux, magazines, briques alimentaires, papiers et cartons permettent de donner une seconde vie aux emballages. Continuons ensemble à préserver notre environnement.

ECO EMBALLAGES

M MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

Sivom REGION MULHOUISIENNE

# Pourquoi épurer les eaux



**L'eau est source de vie. Si cela semble évident, il n'est pas inutile de le répéter. Tout comme l'Homme, la nature a besoin d'eau. Et d'une eau propre. Or, l'activité humaine accroît sans arrêt la pollution de l'eau. Traiter les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel est donc une nécessité pour préserver un environnement de qualité : c'est le rôle des 5 stations d'épuration du SIVOM...**

**L**e développement des activités humaines s'accompagne inévitablement d'une production croissante de rejets polluants.

En principe, la nature fait bien les choses et filtre elle-même les eaux mais cette même nature est débordée. Le seuil de pollution des eaux qu'elle est à même de traiter est largement dépassé. Il faut donc l'aider. C'est en ce sens qu'ont été créées les stations d'épuration. De plus, les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Leur dégradation, sous l'effet des rejets d'eaux polluées, peut non seulement

**Nos réserves en eau pourraient ne plus être utilisables pour produire de l'eau potable.**

détériorer gravement l'environnement, mais aussi entraîner des risques de pénurie. Pour l'instant, nous disposons de ressources en eau suffisantes pour satisfaire nos besoins en quantité. C'est dans la détérioration de leur qualité que réside le risque. En effet, trop polluées, nos réserves en eau pourraient ne plus être utilisables pour produire de l'eau potable, sinon à des coûts très élevés. C'est pourquoi il faut "nettoyer" les eaux usées pour limiter le plus possible la pollution de nos réserves en eau : rivières, lacs et nappes souterraines. Le grand chantier de l'après-guerre a consisté à mettre l'eau potable à disposition de tous, le grand défi contemporain est celui de l'assainissement. ■



*Les eaux polluées déversées dans le milieu naturel réduisent irrémédiablement les réserves disponibles et causent de graves dommages (destruction partielle ou totale de la faune et de la flore)*

# usées ?

## Une compétence globale

**Dans le domaine de l'assainissement, le SIVOM s'est doté d'une compétence globale : assainissement collectif, assainissement non collectif, traitement des eaux usées et pluviales.**

**P**our le SIVOM, il s'agit de collecter toutes les eaux polluées et de les traiter avant de les rejeter dans le milieu naturel. L'amélioration de la protection de l'eau nécessite donc un réseau d'assainissement performant et des investissements constants. Ainsi, pas moins de 1000 km de canalisations souterraines récupèrent les eaux usées de la région mulhousienne pour les transporter vers les 5 stations d'épuration du SIVOM où elles sont traitées, épurées puis rejetées dans le Grand Canal d'Alsace notamment. Ce sont plus de 31 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées qui ont été traitées en 2010 sur l'ensemble des stations : des eaux usées domes-

**Ce sont plus de 31 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées qui ont été traitées en 2010 sur l'ensemble des stations**

tiques, mais aussi des eaux usées industrielles ainsi que des eaux pluviales.

Les stations d'épuration du SIVOM sont de types biologiques, c'est-à-dire qu'on y reproduit dans des bassins, le fonctionnement des micro-organismes présents dans la nature, mais de manière plus intense.

En effet, les micro-organismes se nourrissent de matières biodégradables contenues dans les eaux usées et les transforment en sels minéraux. Les résidus de l'épuration constituent ce qu'on appelle des "boues" d'épuration qui sont ensuite incinérées ou recyclées sous forme de compost. ■

## Changer nos comportements

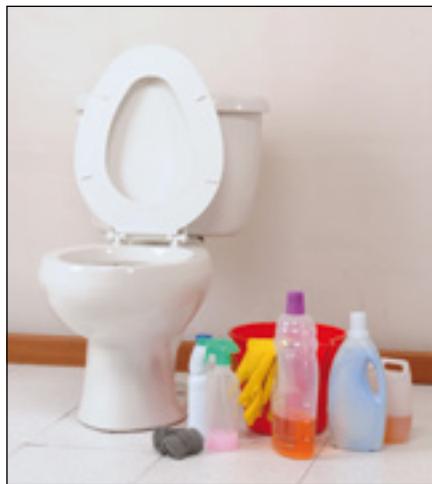
**L'épuration des eaux usées est indispensable, mais il serait bien plus facile et moins coûteux de changer nos comportements pour moins souiller l'eau en amont.**

**D**ans notre vie quotidienne, nous pouvons adopter des gestes plus respectueux de l'environnement : utiliser les

**Utiliser les détergents en petites quantités, préférer les produits biologiques**

détergents en petites quantités, préférer les produits biologiques (rapidement biodégradables), ne pas jeter de produits toxiques dans l'évier, le WC ou l'égout (pesticides, white spirit, restes de cuisines, tampons hygiéniques,

lingettes, etc...). C'est en combinant ces gestes de préventions avec une épuration optimale que nous préserverons le milieu aquatique. ■



### Le saviez-vous ?

L'utilisation de l'eau domestique (hygiène, toilettes, vaisselle, machines à laver, etc.) produit environ 150 litres d'eaux souillées par jour et par habitant.

Les stations d'épuration dépolluent les eaux usées, mais pas au point de la boire ! L'eau épurée rejoint les rivières et cours d'eau où elle est complètement diluée.

### Que contiennent les eaux usées domestiques ?

La pollution de l'eau dépend de l'usage qui en a été fait :

- Les eaux de cuisine contiennent essentiellement des restes d'aliments, des graisses et des détergents.
- Les eaux de lavage sont souillées par les saletés, des savons et des détergents.
- Les eaux provenant des WC contiennent beaucoup de matières organiques. On y trouve l'azote qui va se transformer en nitrate ainsi que des germes parfois dangereux.

A ces polluants "classiques", il faut ajouter peintures, solvants, médicaments, déchets de cuisine, tampons hygiéniques et autres produits qui n'ont rien à faire dans nos eaux usées, mais qui y sont parfois rejetés !

# La station d'épuration à Sausheim



**C'est la station la plus importante du dispositif par sa taille. De juin 2003 à mai 2005 d'importants travaux d'extension ont été entrepris dans le cadre de nouvelles réglementations.**

L'objectif des travaux était de traiter en plus l'azote et le phosphore ainsi que d'augmenter les débits traités en période pluvieuse. Étale sur presque 2 ans, le chantier a fait intervenir de nombreux protagonistes institutionnels et privés, tant sur le plan technique que financier.

Ces travaux d'un montant de 30 millions d'euros ont donné une nouvelle dimension et de nouvelles capacités à la station d'épuration pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de l'agglomération mulhousienne.

En plus des effluents domestiques, la station traite les eaux usées industrielles de l'agglomération. A ce titre, une convention de partenariat a été signée entre le SIVOM et les 6 plus

importants industriels en termes de rejets. Il s'agit de Peugeot, ICMD, SIPP, Papeteries du Rhin, DMC, et des Hôpitaux de Mulhouse. Tous participent financièrement à l'exploitation

## En plus des effluents domestiques, la station traite les eaux usées industrielles de l'agglomération.

de la station et aux coûts d'investissement. Chaque année la station reçoit environ 27 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées à traiter. Son débit urbain est de 75 000 m<sup>3</sup>/jour et sa capacité nominale est de 490 000 Équivalent Habitants. Environ 20 000 tonnes de boues d'épuration (ce qui reste après traitement des eaux usées) y sont produites chaque année. Elles sont incinérées conjointement avec les ordures ménagères à l'usine d'incinération voisine. ■

## Un exploitant unique pour l'ensemble des stations

Les contrats d'exploitation les plus importants arrivant à échéance, le SIVOM a décidé en 2010 une réorganisation axée sur le choix d'un seul prestataire pour une gestion globale des installations.

L'objectif étant de mettre en place une synergie d'exploitation et de développer des économies d'échelles dans la gestion de la pollution.

C'est la société Véolia Environnement qui a remporté le marché pour un montant de 41 238 725 € HT.

La station à lagunes de Berwiller, reste quant à elle, gérée en régie par le SIVOM.

## Comment fonctionne la station à Sausheim ?

### 1 Acheminement des eaux usées

Les eaux usées produites par les ménages et les industriels de la région mulhousienne sont amenées à la station d'épuration par le réseau d'assainissement.

### 2 Relevage des eaux usées

Les eaux usées entrantes sont relevées grâce à 4 vis d'Archimède afin d'être traitées à la station d'épuration.

### 3 Pré-traitement

Les eaux usées passent au travers de grilles qui retiennent les déchets volumineux (papier, chiffons, bois...).

L'effluent est aussi débarrassé des sables et des graisses qu'il contient.

### 4 Décantation primaire

Deux décanteurs primaires permettent de retenir une partie de la pollution en suspension dans l'eau.

### 5 Bassins d'aération (traitement biologique)

L'air insufflé dans 3 bassins d'aération permet de développer des bactéries qui vont se nourrir de la pollution et la détruire.

### 6 Clarification

Les boues ou pollutions organiques sont séparées de l'eau traitée par décantation dans 6 clarificateurs. Les boues sont envoyées dans les bassins d'aération ou vers la filière de traitement des boues. L'eau claire, débarrassée de ses impuretés est rejetée dans le Grand Canal d'Alsace.

### 7 Traitement physico-chimique

Deux équipements appelés Densadeg® assurent la décantation et la densification des boues.

### 8 Déshydratation

Trois centrifugeuses assurent la déshydratation des boues produites et homogénéisées. Ces boues rejoignent ensuite l'usine d'incinération voisine.

### 9 Laboratoire

Le niveau de qualité de l'eau rejetée dans la nature fait l'objet d'une réglementation très stricte. Des analyses régulières sont effectuées afin de surveiller l'efficacité de tous les stades de dépollution et de contrôler l'eau qui rejoint le Grand Canal d'Alsace.

### 10 Traitement de l'air

Tous les postes susceptibles de générer des mauvaises odeurs sont confinés et ventilés. Les mauvaises odeurs sont "lavées" chimiquement dans des tours de désodorisation.

## Berrwiller

# La station à lagune



*Station biologique - Construite en 2005*

**Capacité nominale :** 3 150 Equivalent Habitants - **Débit urbain :** 390 m<sup>3</sup>/jour

Située dans un cadre de verdure, la dernière née des stations d'épuration du SIVOM à Berrwiller, n'a rien d'une station classique dont les ouvrages sont le plus souvent en béton. Ici,

de 780 m<sup>3</sup>. Le procédé d'épuration est entièrement biologique, comme dans une station classique. Dimensionnée pour traiter un volume de 390 m<sup>3</sup>/jour,

## Le procédé d'épuration est entièrement biologique, comme dans une station classique.

ce sont des lagunes, au nombre de trois, qui font office de bassins : deux bassins d'aération de 1773 m<sup>3</sup> chacun et un bassin de décantation

la station est prévue pour traiter les effluents de 3150 Equivalent Habitants et en reçoit environ 800. ■

## Les autres stations du Sivom



### Pulversheim

**Station biologique**

Construite en 1976

**Capacité nominale :**

3500 Equivalent Habitants

**Débit urbain :**

832 m<sup>3</sup>/jour



### Ruelisheim

**Station biologique**

Construite en 1997

**Capacité nominale :**

48 000 Equivalent Habitants

**Débit urbain :**

25 000 m<sup>3</sup>/jour



### Bollwiller Feldkirch

**Station biologique**

Construite en 1976

**Capacité nominale :**

5 500 Equivalent Habitants

**Débit urbain :**

1 264 m<sup>3</sup>/jour

## Canal de rejet des eaux épurées : Au fil de l'eau...

Une fois traitées, les eaux usées sont déversées dans le milieu naturel. Depuis la station d'épuration de Sausheim, elles rejoignent le Grand Canal d'Alsace à Ottmarsheim via un ouvrage à ciel ouvert : le canal de rejet des eaux épurées. Construit par le SIVOM en 1998 pour un montant de 5,2 millions d'€ HT ce canal traverse la forêt de la Hardt sur une distance de 15 kilomètres. Petite promenade au fil de l'eau... ■



Une dernière analyse au départ de la station d'épuration



Passage au-dessus de l'autoroute A36

### Interview

## Nadia Valentin

### Technicienne au service exploitation du SIVOM



Contrôle d'une installation d'assainissement non collectif

les permis de construire. Les maisons construites en dehors d'une zone urbaine et qui ne peuvent pas être raccordées au réseau d'assainissement collectif doivent être équipées d'un système autonome d'assainissement. J'indique au propriétaire la démarche à suivre et je lui conseille un bureau spécialisé. Car en fonction du type d'habitation et de la nature du terrain le système d'assainissement non collectif est différent. Il s'agit ensuite de suivre l'exécution du chantier après la validation du plan. De même, je suis chargée du suivi des chantiers de réhabilitation d'installations existantes.

#### J'indique au propriétaire la démarche à suivre et je lui conseille un bureau spécialisé.

les eaux usées des ménages. Par contre, elle n'a aucune obligation en ce qui concerne les eaux usées produites par les entreprises. Les entreprises doivent demander l'autorisation si elles souhaitent rejeter leurs eaux usées dans le réseau collectif pour être ensuite traitées.

J'ai pour mission d'instruire ces dossiers, et en fonction de certaines caractéristiques nous acceptons ou non ces eaux usées dans le réseau.

#### Est-ce davantage un travail de terrain ?

Moitié terrain et moitié bureau ! Cela dépend des saisons également.

De mai à fin juillet je suis plus souvent à l'extérieur : difficile de contrôler des installations d'assainissement non collectif quand tout est gelé dehors !

#### Qu'est ce qui vous plaît dans ce métier ?

Avant toute chose, un attrait certain pour l'environnement ! Et puis le goût du contact, je suis quand même très souvent sur le terrain. De plus, le SIVOM de la région mulhousienne a une compétence globale en matière d'assainissement et couvre un périmètre important : les cas à traiter sont donc divers et variés, je ne m'ennuie jamais !... ■

#### Quel est votre parcours ?

Je suis titulaire d'un BTS en gestion et maîtrise de l'eau. Après une première expérience dans une commune Vosgienne, Etival-Clairefontaine, j'ai rejoint le SIVOM de la Région Mulhousienne en avril 2008.

#### Quelles sont vos missions ?

Mes missions concernent deux domaines : l'assainissement non collectif d'une part et les rejets industriels dans le réseau d'assainissement d'autre part. Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, j'instruis

#### Effectuez-vous des contrôles chez les particuliers ?

Oui, effectivement j'ai également pour mission le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes. Je dispose d'un listing des installations qui ne sont pas raccordées au réseau collectif avec la périodicité des contrôles à effectuer. Ce listing est remis à jour chaque année. Il y a environ 500 installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du SIVOM.

#### Et pour les rejets industriels ?

C'est l'autre domaine où j'interviens. La collectivité a l'obligation de récupérer et traiter



Les eaux épurées poursuivent leur chemin dans la forêt de la Hardt



Passage aménagé pour le gibier



Passage sous le canal d'irrigation au niveau d'Ottmarsheim



Fin du parcours et rejet dans le canal d'Alsace à Ottmarsheim

## Assainissement non collectif en cas de vente d'une habitation...

**Lors de la vente d'une habitation non raccordée au réseau d'assainissement public, le rapport de contrôle de l'installation d'ANC (Assainissement Non Collectif) doit être joint au dossier de la vente...**

Appelé également assainissement autonome, l'assainissement non collectif est une installation individuelle (type fosse septique) permettant le traitement des eaux domestiques pour les habitations isolées non desservies par un réseau de collecte des eaux usées (égouts).

Tout propriétaire d'une habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif doit en assurer régulièrement l'entretien et la vidange par une personne agréée par la Préfecture, afin d'en garantir le bon fonctionnement et de traiter sur place les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.



Les systèmes d'assainissement individuel préservent efficacement le milieu naturel au même titre que l'assainissement collectif, à condition qu'ils soient bien entretenus.

### Le diagnostic d'assainissement non collectif

En cas de vente d'une habitation non raccordée au réseau public de collecte des eaux usées, le propriétaire a l'obligation de faire effectuer un contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. La durée de validité de ce diagnostic est de trois ans.

### L'objectif du diagnostic

L'objectif du diagnostic est de vérifier la conformité et le bon fonctionnement de l'installation d'ANC. Car l'assainissement non collectif doit répondre à des obligations de résultats en termes de rejets. Le diagnostic permet donc de vérifier si les installations de pré-traitement et traitement répondent à cet objectif. L'acquéreur d'une habitation dont l'installation d'assainissement non collectif est non conforme doit effectuer les travaux imposés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dans un délai d'un an à compter de l'acte de vente.

### Contact

Service ANC du SIVOM de la Région Mulhousienne  
Tél. : 03 89 43 21 30,  
email : n.valentin@sivom-mulhouse.fr

### Nouveau

## Mise à jour du règlement d'assainissement collectif

Suite à quelques évolutions de la Loi sur l'Eau et des milieux Aquatiques, le SIVOM a réédité un règlement d'Assainissement collectif remis à jour...

Plus explicite, il donne davantage de détails sur les aspects techniques en matière d'eaux usées domestiques, eaux usées non domestiques, et eaux pluviales. Il aborde également les aspects tarifaires : redevance d'assainissement, participation pour raccordement à l'égout, participation pour enquête de conformité des branchements en domaine privé.

Le nouveau règlement d'assainissement collectif est disponible au SIVOM de la Région Mulhousienne, 25 avenue Kennedy, 68200 Mulhouse  
Tél : 03 89 43 21 30

Il est également téléchargeable sur le site Internet du SIVOM :

[www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-eaux-usees/reglements](http://www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-eaux-usees/reglements)



Redevance d'assainissement collectif :

# Harmonisation des tarifs et généralisation de la part fixe

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce sont désormais 25 communes qui ont transféré leur compétence assainissement au SIVOM. L'objectif étant d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du périmètre du SIVOM et de faire face à l'augmentation croissante des coûts de traitement des eaux usées...

**E**n France, le fait de consommer l'eau nous oblige à payer une taxe ou redevance d'assainissement. Ainsi, chaque pollueur/consommateur doit participer à la protection des ressources en eau. Puisque chacun rejette ses eaux usées, chacun pollue à sa manière. La taxe d'assainissement est une manière de sensibiliser la population à l'importance de l'eau et à l'impact de son utilisation sur notre environnement, mais elle représente surtout une contribution nécessaire au coût de traitement des eaux usées. Or, la consommation d'eau baisse de 3 à 4% chaque année.

Cette évolution traduit parfaitement les efforts louables des usagers pour économiser l'eau. Mais au-delà de ces aspects positifs, se pose une véritable difficulté concernant la redevance d'assainissement, celle-ci étant liée à la consommation d'eau. Car les charges liées à la collecte et à l'épuration des eaux usées sont chaque année croissantes : la construction, l'entretien, l'exploitation et la modernisation des réseaux de collecte et des stations d'épuration a un coût que la collectivité a de plus en plus de mal à supporter. Pour faire face au déficit qui se creuse d'année



en année, le SIVOM désormais compétent sur 25 communes, a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 une nouvelle tarification de la redevance d'assainissement basée sur :

- un abonnement annuel par compteur (part fixe demandée au propriétaire, dont le montant est fonction du diamètre du compteur d'eau)
- un coût harmonisé de 1,1037 €/m<sup>3</sup> sur les 25 communes membres de la mission assainissement du SIVOM\* (part variable en fonction de la consommation).

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> sur une année, cette mesure conduit à une évolution de la facture d'eau comprise entre 1% et 3,5% pour les usagers des communes pour lesquelles l'harmonisation avait

déjà été entreprise par l'ex-CAMSA\* et comprise entre 7% et 19,5% pour les usagers des communes pour lesquelles l'harmonisation tarifaire s'opère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011\*\*. Cette mesure assurera le retour à l'équilibre du budget tout en permettant la mise en œuvre des projets d'assainissement nécessaires à la protection de notre environnement. Une chose reste sûre : pour ce qui est de la part variable, en consommant moins, on paie toujours moins... ■

\* CAMSA : Communauté d'Agglomération Sud Alsace (aujourd'hui la m2A)

\*\* Les communes de Berrwiller, Bollwiller et Feldkirch, continuent à bénéficier d'une harmonisation progressive sur 5 ans qui leur avait été accordée de 2008 à 2013.

## Communes et groupement de communes qui adhèrent à la mission assainissement du SIVOM (collecte, transport, traitement des eaux usées et pluviales, assainissement non collectif) :

Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim et Zimmersheim.

# Le budget 2011

La région mulhousienne, grâce à l'action collective conduite par le SIVOM, bénéficie d'un haut niveau de service en matière de gestion de l'environnement, qu'il s'agisse de collecte sélective, de traitement des déchets ou encore d'assainissement. Ce sont les représentants des communes membres du SIVOM qui définissent les orientations de chacune de ces missions et votent chaque année le budget...

Le budget du SIVOM est composé d'un budget principal et de trois budgets relatifs à chacune des missions qui lui incombe : traitement des déchets, collecte sélective des déchets et assainissement. Pour 2011, ce budget représente 55,7 millions d'Euros (soit environ 200 Euros par habitant).

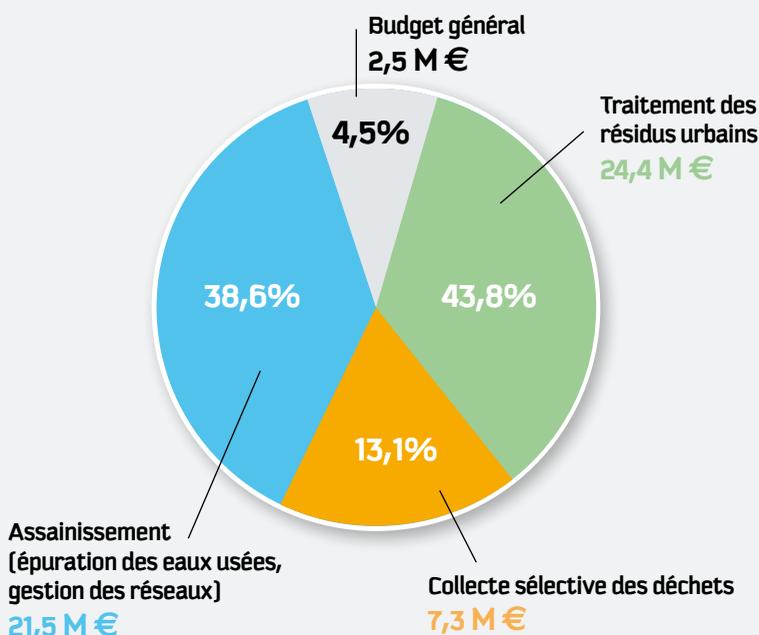
Lorsque le SIVOM investit, en particulier dans des équipements lourds comme une station d'épuration ou une usine d'incinération, il partage le financement entre ses fonds propres (les excédents qu'il dégage sur son budget), les subventions, les participations et l'emprunt ; le tout en recherchant à la fois l'équilibre budgétaire entre les charges et les ressources.

## Les élus du SIVOM assurent à toutes les étapes des projets un contrôle rigoureux des finances.

L'application de nouvelles normes environnementales en matière de gestion des déchets et des eaux usées entraîne des investissements accrus. Il ne s'agit pas pour autant de constater passivement une dérive des coûts. C'est pourquoi les élus du SIVOM assurent à toutes les étapes des projets un contrôle rigoureux des finances.

Anticiper les réglementations, investir de manière judicieuse, gérer au plus près : tels sont les objectifs que le SIVOM s'efforce d'atteindre pour offrir aux habitants de la région mulhousienne la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre, au coût le plus juste possible.

### Les grandes masses budgétaires du SIVOM pour 2011 en millions d'€ (investissement + fonctionnement)



#### Lexique :

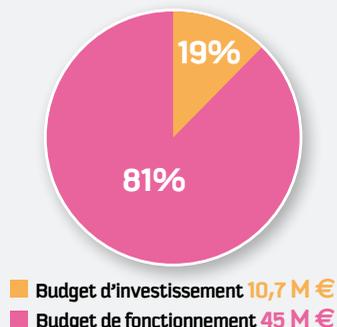
##### Budget de fonctionnement

Il permet de financer les opérations et les charges courantes : rémunération du personnel, fournitures, intérêts des emprunts, fonctionnement des installations, charges d'exploitation...

##### Budget d'investissement

Il permet de financer les projets à long terme engagés par le SIVOM. Il concerne les acquisitions, les travaux de construction, de gros entretien...

Le budget 2011 du SIVOM est arrêté et équilibré en dépenses et en recettes à 55,7 millions d'Euros



Grand  
jeu

Sivom  
RÉGION MULHOUSIENNE

40 places  
de cinéma  
à gagner !

Lisez V&B et répondez aux questions ci-dessous, les bonnes réponses participeront au tirage au sort du 5 septembre 2011 qui déterminera les 40 gagnants d'une place de cinéma.

**1. Peut-on mettre la vaisselle en verre dans le conteneur à verre ?**

- Oui  Non

**2. Où peut-on trouver facilement l'emplacement du PointTRI le plus proche de chez soi ?**

- Sur le calendrier  
 Dans les pages jaunes  
 Sur le site internet du SIVOM

**3. Quelle est la longueur du canal de rejet des eaux épurées ?**

- 4 km  15 km  32 km

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

Email : .....

Coupon à envoyer à : SIVOM de la région Mulhousienne "Jeu Vert & Bleu" 25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse cedex

**Extrait du Règlement :** Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 août 2011 aux personnes majeures résidant dans une des communes du périmètre du SIVOM de la région Mulhousienne - Dotation : 40 places de cinéma KINEPOLIS, d'une valeur unitaire de 6,60 Euros - Tirage au sort le 5 septembre 2011 - Règlement déposé chez Me Philippe STEHLE, Huissier de Justice à Mulhouse - Participation : limitée à 1 par foyer, en répondant exactement à 3 questions sur un bulletin à retourner par courrier à l'adresse du jeu. Bulletins et règlement disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse SIVOM Jeu "Vert et Bleu", 25 Avenue du Président Kennedy, BP 2287, 68068 Mulhouse Cedex. Timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur.